

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 27 juillet 2020

Ordre du Jour :

- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- Approbation de l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Territoire d'Energie Mayenne pour la compétence éclairage public
- Recours à l'emprunt pour les travaux de la chaufferie mutualisée
- Devis pour la chambre froide de l'épicerie à Ballée
- Demande de location de la salle des fêtes pour l'association « Amicale des Oiseaux Castrogontériens »

Questions diverses

L'an deux mil vingt, le 27 juillet, le Conseil Municipal légalement convoqué le 21 juillet s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur COTTEREAU Michel, Maire

Etaient présents : M. COTTEREAU Michel - M. DESNOË Stéphane - Mme LAVOUÉ Isabel - M. LEROY Anthony - Mme MIEUZÉ Géraldine - M. AUBRY Yves - Mme BAILLIF Noémie - MM VALLERAY Jean-Louis - BLSCAK Damien - DUBOIS Mickaël - JOUY Joël - MMES LEBRETON Charline - MAGNIEN Pascale - PAVIEL-LEGROS Magali - PIERRE-AUGUSTE Renée - MM PREMARTIN Christophe - RABASTE Franck.

Absents excusés : Mme BERNARDON Gaëlle, M. SOUVESTRE Jean-François

Pouvoir(s) : Mme BERNARDON Gaëlle a donné pouvoir à Mme MIEUZÉ Géraldine.

Secrétaire de séance : M. DUBOIS Mickaël

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

*Nombre de conseillers votants : 18 dont 1
pouvoir*

Date d'affichage : 02 août 2020

Monsieur le Maire rappelle le procès-verbal en date 29 juin 2020.

Les membres du Conseil municipal présents à ladite séance approuvent le procès-verbal à l'unanimité

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter les points suivants :

- Devis pour réfection du mur en aval du pont de l'Erve
- Désignation d'un élu « référent sécurité routière »

➤ **Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales**

Vu le code général des collectivités ;

Considérant les élections du 15 mars 2020 ;

Considérant les élections du Maire – maires délégués et des adjoints du 25 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un suppléant pour la commission de contrôle des listes électorales,

Monsieur le Maire indique que cette commission est chargée de s'assurer de la régularité des listes électorales au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chaque scrutin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

. Délégué titulaire : M. Stéphane DESNOË

. Délégué suppléant : M. Joël JOUY

➤ **Approbation de l'adhésion de la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au Territoire d'Energie Mayenne pour la compétence éclairage public**

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 25 février 2020 décidant d'adhérer au TEM53 pour sa compétence éclairage public,

Vu l'article L5214-21 du CGCT précisant que l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat est subordonnée à l'accord des conseils municipaux des communes membres, donné dans les conditions de majorité qualifiée,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez,

Considérant la possibilité offerte au EPCI d'adhérer au syndicat (TEM) en lui transférant une compétence optionnelle,

Considérant la compétence optionnelle de l'éclairage public de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez dans les zones d'activités économiques de son territoire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise** l'adhésion de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez au syndicat Territoire d'Energie Mayenne,
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et actes utiles et nécessaires à la bonne exécution de ce dossier.

➤ **Autorisation de recourir à l'emprunt pour les travaux de la chaufferie**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2337-3, L. 2121-29,

Vu le budget primitif voté par délibération n° 2020-37 du 04 mars 2020,

Vu le recours à l'emprunt inscrit au budget,

Considérant que le programme d'investissement de l'année 2020 fait ressortir un besoin de financement notamment pour le projet relatif à la construction d'une chaufferie collective biénergie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la capacité d'autofinancement de la collectivité étant insuffisante, il y a lieu de recourir à un emprunt à hauteur de 160 000 € nécessaire à l'équilibre des opérations. Il demande donc l'autorisation de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après délibération à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à recourir à l'emprunt pour les travaux de la chaufferie collective à hauteur de 160 000 € et de lancer la consultation auprès des établissements bancaires.

➤ **Devis pour réparation de la chambre froide de l'Épicerie « VIVECO » à Ballée**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MSMB de Durtal d'un montant de 4 138,50 € HT concernant la réparation de la chambre froide de l'épicerie « VIVECO » qui ne fonctionne plus depuis plusieurs années. Il indique qu'actuellement les produits sont stockés dans une chambre froide située dans le local de l'autre côté de la rue.

Il demande au Conseil Municipal leur accord pour étudier ce projet de réparation et de consulter plusieurs entreprises.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches pour ce projet de réparation de la chambre froide afin d'améliorer les conditions de travail des exploitants.

➤ **Demande de location de la salle des Fêtes par l'association « Ornithologique Azéenne 53 »**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu le 22 juillet 2020 de l'association Ornithologique Azéenne 53 concernant la réservation de la salle des fêtes de Ballée, le weekend du 28 et 29 novembre 2020 pour une exposition bourse aux oiseaux.

Le conseil municipal autorise la location de la salle des fêtes de Ballée moyennant un prix de 220 € les deux jours et 40 € de chauffage.

➤ **Devis pour réfection du mur et du talus en aval du pont de l'Erve sur la rive droite**

Vu l'effondrement du mur rive droite situé juste en aval du pont de l'Erve, Place Ernest Troussard à Ballée, commune déléguée de Val-du-Maine,

Vu le récépissé de dépôt du 08 juillet 2020 donnant accord pour commencer les travaux concernant la protection de la Berge de la rivière de l'Erve,

Vu le courrier en date du 22 juillet 2020 du Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBeMS) accordant une aide d'un montant de 6 760,00 € HT.

Considérant qu'il est nécessaire de réaliser des travaux de rénovation sur le mur pour la sécurité de tous. Le projet consiste à utiliser une technique mixte pour remplacer le mur en mauvais état par un enrochement bétonné, un talus en terre végétale et un muret finition « pierres vues »

Deux entreprises ont été sollicitées, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le résultat de la consultation. Suite à l'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre la plus avantageuse économiquement en l'occurrence : l'entreprise SARL THIERRY LEMEE TP – La Borderie, 53150 La Chapelle Rainsouin pour un montant HT de 25 000,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le devis d'un montant HT de 25 000,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à le signer et tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

➤ **Désignation d'un élu « référent sécurité routière »**

Vu le code général des collectivités ;

Considérant les élections du 15 mars 2020 ;

Considérant les élections du Maire – maires délégués et des adjoints du 25 mai 2020 ;

Considérant qu'il convient de nommer un élu « référent sécurité routière » pour représenter la commune VAL-DU-MAINE ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentée :

- **NOMME** Monsieur Jean-François SOUVESTRE en tant qu'élu « référent sécurité routière ».

Questions diverses - D'autres points sont abordés.

- **Présentation du PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)**

Les 22 communes du Pays de Meslay-Grez se sont lancées depuis septembre 2016, dans un projet ambitieux pour l'avenir du territoire : l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est un document d'urbanisme qui formalisera **les grandes orientations d'aménagement du territoire** afin d'encadrer son développement pour les 15 prochaines années.

Logements, développement économique, mobilité, protection des espaces naturels ou encore préservation du cadre de vie et des paysages sont autant de thématiques abordées par le PLUi.

Il définira et règlementera l'occupation des sols sur l'ensemble de la Communauté de communes et **déterminera les droits à construire de chaque parcelle**, publique ou privée.

Dès son approbation, le PLUi s'imposera à tous (particuliers, entreprises, administrations...) et servira de **référence à l'instruction des demandes d'occupation et d'utilisation du sol** (permis de construire, d'aménager, de démolir...). Il remplacera ainsi les documents d'urbanisme communaux.

L'arrêt du PLUi, A été voté par le Conseil Communautaire le 10 décembre 2019.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les cartes du PLUi définissant les différentes zones urbaines de la commune.

- **Choix des candélabres « Rue Croix de Pierre » à Epineux-le-Seguin**

Monsieur le Maire présente les différents modèles proposés par Territoire Energie Mayenne.

Le modèle « Indice » a été retenu de couleur gris anthracite.



- Monsieur le Maire informe que la commune a reçu de l'Etat les masques tissus à distribuer aux habitants de la commune (2 masques par habitant). Il demande de définir les modalités de distribution. Elle aura lieu le lundi 03 août de 9h30 à 13h30 et de 17h à 19h. à la salle des fêtes de Ballée.
- Dates des prochaines réunions : les lundis 21 septembre, 02 novembre, 07 décembre 2020 à 20h30.